

6.3 Justice

En 2022, 1,5 million de nouvelles **affaires** sont introduites **au fond** devant les tribunaux civils, hors ruptures d'union ► **figure 1**. Elles relèvent notamment du droit des personnes (30 %) et des droits des contrats (20 %). Le contentieux des personnes augmente de 8,4 % en 2022 (451 000 affaires). Les affaires liées au droit des contrats, en nombre stable (307 000), portent principalement sur les baux d'habitation et le contentieux de l'impayé. Les nouvelles affaires familiales, hors ruptures d'union (248 000), sont stables par rapport à 2021. Parmi elles, le nombre d'ordonnances de protection dans le cadre de violences intrafamiliales est en légère baisse (5 800 en 2022, contre 5 900 en 2021). Le nombre d'affaires nouvelles relatives au droit du travail et de la protection sociale (205 000) diminue de 3,8 % en 2022 par rapport à 2021, et celui concernant les entreprises en difficulté de 1,1 %.

Dans les procédures pénales, les parquets qualifient et orientent les affaires. En 2022, ils ont enregistré 3,4 millions d'affaires, dont 2,9 millions non poursuivables (non élucidées, charges insuffisantes, etc.). Dans ces affaires, 1,9 million de personnes sont mises en cause, dont 34 % se révèlent non poursuivables ► **figure 2**. Parmi les auteurs poursuivables, 11 % font l'objet d'un classement sans suite (CSS) pour inopportunité des poursuites, 36 % d'une mesure alternative aux poursuites, dont les compositions pénales (5 %). En fin de compte, 649 000 personnes sont effectivement poursuivies devant un juge d'instruction ou une juridiction, soit 53 % des auteurs poursuivables.

En 2021, 555 000 personnes physiques ont été condamnées à la suite d'un crime ou d'un délit ► **figure 3**. Les condamnations retrouvent leur niveau d'avant la crise sanitaire, après leur forte

baisse en 2020 (461 000 personnes physiques condamnées, -18 % par rapport à 2019) en raison du ralentissement de l'activité des juridictions et de la diminution des infractions en périodes de confinement. 38 % des condamnations sont dues à des infractions liées à la circulation routière et aux transports ; les atteintes aux personnes et les atteintes aux biens représentent respectivement 22 % et 19 % des condamnations. Les deux tiers des atteintes aux personnes sont des coups et violences volontaires.

Parmi les condamnés, 90 % sont des hommes, 8 % sont mineurs et 16 % sont de nationalité étrangère. En 2021, 16 % des condamnés pour délit sont en état de **récidive légale**, avec un taux plus élevé parmi les condamnés pour vol (23 %).

Au 1^{er} janvier 2023, l'administration pénitentiaire dispose de 59 640 places de détention, réparties dans 178 établissements. 71 025 personnes y sont détenues, soit une densité carcérale de 119 détenus pour 100 places, contre 114 au 1^{er} janvier 2022. Par ailleurs, 14 286 personnes sont écrouées non détenues (sous surveillance électronique ou en placement à l'extérieur sans hébergement). Les personnes écrouées sont relativement jeunes (22 % ont moins de 25 ans) et 23 % sont de nationalité étrangère ► **figure 4**. Peu de femmes sont détenues en prison (4 % des personnes détenues). Un condamné (erratum : le 20 décembre 2023, « condamné » a remplacé « détenu » qui était indiqué à tort dans la version publiée le 23 novembre 2023) sur huit (12 %) exécute une ou plusieurs peines fermes dont la durée cumulée est inférieure ou égale à six mois. À l'inverse, un sur quatre (23 %) exécute une ou plusieurs peines fermes d'une durée cumulée supérieure à cinq ans. ●

Définitions

Une **affaire** est une procédure soumise à une juridiction civile ou pénale. Une affaire civile est dite « **au fond** » quand elle est soumise à une juridiction pour que soit tranché l'objet du litige, par opposition à un référé.

En matière délictuelle, il y a **récidive légale** quand, après une première condamnation pour un délit, survient dans un délai de cinq ans une nouvelle condamnation pour le même délit, ou un délit assimilé par la loi.

Pour en savoir plus

- Références Statistiques Justice, édition 2022, SDSE, janvier 2023.
- Chiffres Clés de la Justice, édition 2022, SDSE, octobre 2022.

► 1. Justice civile : nouvelles affaires introduites au fond

en milliers

Nature d'affaire	2013	2015	2017	2019	2020	2021	2022
Ensemble¹, dont :	1 875	1 834	1 721	1 680	1 336	1 475	1 503
droit des personnes	450	402	421	415	368	416	451
droit de la famille	258	275	263	265	227	249	248
entreprises en difficulté	104	105	93	89	59	58	70
droit des contrats	403	398	362	353	272	307	307
droit du travail et de la protection sociale	271	243	189	283	202	213	205

1 Hors ruptures d'union.

Lecture : En 2022, hors ruptures d'union, 1 503 milliers d'affaires civiles ont été introduites au fond, dont 451 milliers relatives au droit des personnes.

Champ : France, juridictions civiles de première instance et cours d'appel.

Source : Ministère de la Justice/SDSE, exploitation statistique du Répertoire général civil.

► 2. Justice pénale : orientation des auteurs par les parquets

en milliers

Type d'orientation	2015	2017	2019	2021	2022
Auteurs mis en cause dans une affaire pénale	1 997	2 019	2 017	1 984	1 856
Dans les affaires non poursuivables	590	608	587	655	630
CSS pour infraction non poursuivable	492	500	478	540	528
CSS pour défaut d'élucidation	97	108	109	114	102
Dans les affaires poursuivables	1 407	1 411	1 430	1 330	1 226
CSS pour inopportunité des poursuites	134	130	140	146	135
CSS après procédure alternative, dont :	600	597	585	520	442
Composition pénale ¹	72	67	69	71	67
Poursuite	674	683	705	664	649

CSS : classement sans suite.

1 La composition pénale permet au procureur de la République de proposer une amende ou une peine de substitution à une personne qui reconnaît avoir commis une infraction sans la traduire devant le tribunal.

Lecture : En 2022, 1 856 milliers d'auteurs ont été mis en cause dans une affaire pénale, dont 1 226 milliers étaient poursuivables.

Champ : France.

Source : Ministère de la Justice/SDSE, fichier statistique Cassiopée.

► 3. Justice pénale : condamnations¹ des personnes physiques selon la nature d'infraction

en milliers

Nature d'infraction principale	2016	2017	2018	2019	2020sd	2021p
Ensemble	556	555	548	563	461	555
Atteinte aux personnes, dont :						
<i>infractions sexuelles</i>	95	97	94	100	91	120
<i>coups et violences volontaires</i>	9	9	9	9	8	11
<i>homicides et blessures involontaires</i>	59	60	58	63	60	78
Atteinte aux biens	8	8	8	8	6	8
Infraction économique et financière	120	117	109	111	85	103
Circulation routière et transports, dont :	14	13	12	12	8	11
<i>conduite en état alcoolique</i>	218	216	223	225	186	213
<i>conduite sans permis ou malgré suspension</i>	94	93	92	88	68	69
Autres infractions, dont :	58	57	58	56	48	55
<i>stupéfiants</i>	110	112	110	114	91	108
Mineurs	66	67	67	67	52	58
Caractéristiques des condamnés (en %)						
Femmes	8	8	8	7	7	8
Étrangers	10	10	10	10	10	10
	14	14	15	15	15	16

sd : résultat semi définitif ; p : résultat provisoire.

1 Hors condamnations prononcées par les tribunaux de police.

Lecture : En 2021, 555 milliers de condamnations ont été prononcées contre des personnes physiques, dont 120 milliers pour une affaire relative à une atteinte à la personne.

Champ : France.

Source : Ministère de la Justice/SDSE, exploitation statistique du Casier judiciaire national des personnes physiques.

► 4. Nombre et caractéristiques des personnes écrouées au 1^{er} janvier

Caractéristiques	2010	2015	2020	2021	2022	2023
Détenus	60 143	65 396	69 569	61 523	68 345	71 025
Non détenus	5 103	10 875	12 033	12 319	13 644	14 286
Ensemble	65 246	76 271	81 602	73 842	81 989	85 311
Moins de 25 ans (en %)	26	24	22	22	22	22
Femmes (en %)	3	3	4	4	4	4
Étrangers (en %)	18	19	21	22	23	23

Lecture : Au 1^{er} janvier 2023, 85 311 personnes sont écrouées, dont 71 025 sont détenues.

Champ : France.

Source : Ministère de la Justice/SDSE, fichier statistique Génésis.